

**PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET
DE LEURS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS**

JUIN 2012



MOT DU MAIRE



Chères Montréalaises,

Chers Montréalais,

C'est avec plaisir que je vous présente le Plan directeur des parcs et de leurs équipements sportifs et récréatifs de l'arrondissement de Ville-Marie.

Ce plan directeur s'inscrit dans la continuité du Programme de modernisation et d'embellissement des parcs de la Ville de Montréal initié en 2010. Il témoigne de la volonté de l'arrondissement de poursuivre les efforts de revitalisation et d'améliorer l'offre de services, en se dotant d'un outil d'orientation et de gestion en matière d'aménagement des parcs et espaces verts.

Le présent document a été élaboré en considérant les principales préoccupations des citoyens, les résultats de l'audit qui a porté sur les parcs et espaces verts et leurs équipements, les projections démographiques et les tendances du marché.

Le plan directeur présente un programme d'intervention qui répartit la mise en œuvre des actions proposées sur un horizon de 10 ans, et ce, dès 2012.

Il s'inscrit dans un esprit de partenariat avec les citoyens et les organismes du milieu qui contribuent chaque jour à faire des parcs et espaces verts des milieux de vie de qualité, propres, conviviaux et animés dans un centre-ville dynamique et attrayant.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Gerald Tremblay'. The signature is fluid and stylized, with a long horizontal stroke extending to the right.

Gérald Tremblay

Maire de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF

1	OBJECTIFS	1
2	CONTEXTE D'INTERVENTION	1
2.1	Profil de l'arrondissement	1
2.2	Profil des clientèles	2
2.3	Tendances	3
3	L'OFFRE EN PARCS ET ESPACES VERTS	5
3.1	Profil des parcs et espaces verts	5
3.2	Analyse de la desserte	6
4	L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS EXTÉRIEURS	9
4.1	Profil des équipements	9
4.2	Analyse de la desserte	10
4.3	État des équipements	13
5	LES CONSTATS	14
6	LES ENJEUX, OBJECTIFS ET ACTIONS	15
6.1	Enjeu 1 : Consolider les parcs, équipements sportifs et récréatifs	15
6.2	Enjeu 2 : Améliorer la desserte en parcs, équipements sportifs et récréatifs	18
6.3	Enjeu 3 : Favoriser une offre accessible à tous et adaptée aux nouvelles tendances	21
6.4	Enjeu 4 : Développer une promenade verte dans la cité	23
7	LE PROGRAMME D'INTERVENTION	25
8	CONCLUSION	33
	Annexe A - Principales préoccupations des citoyens	35
	Annexe B - Plans et politiques de la Ville de Montréal	36
	Annexe C - Stratégies de financement alternatif	38
	Annexe D - Liste des équipements de proximité extra-territoriaux et équipements de propriétés diverses accessibles au public	39

Le plan en quelques mots

L'arrondissement de Ville-Marie présente une grande diversité de parcs et d'espaces verts : parcs linéaires aux paysages remarquables, grands parcs métropolitains du mont Royal et Jean-Drapeau, places publiques offrant un cadre d'animation unique tel le Quartier des spectacles et plusieurs parcs de proximité pour le plaisir de la détente et la récréation.

Les citoyens y bénéficient d'un réseau de plus de 141 parcs et espaces verts où l'on retrouve quelque 200 équipements sportifs et récréatifs qui sont autant d'occasions d'adopter un mode de vie sain et actif, au cœur même du centre-ville. Le plan directeur s'inscrit dans la continuité du Programme de modernisation et d'embellissement des parcs de la Ville de Montréal initié en 2010.

Par ailleurs, l'arrondissement investit dans les parcs et espaces verts 10 M \$ annuellement en entretien pour fins d'embellissement et de propreté ainsi que 200 000 \$ en animation et 50 000 \$ en exposition dans le domaine public incluant les espaces verts. Le choix d'un plan directeur des parcs témoigne de la volonté de l'arrondissement de poursuivre les efforts de revitalisation en posant des gestes concrets pour améliorer la qualité de vie des citoyens dans un centre-ville habité.

Son élaboration est une occasion d'établir un bilan de la desserte, de mieux connaître les tendances en aménagement et en pratiques récréatives et sportives ainsi que les besoins actuels et projetés des citoyens afin d'améliorer l'offre de services. Le plan directeur a ainsi permis de mettre en lumière quatre enjeux prioritaires :

- **ENJEU 1 : CONSOLIDER LES PARCS AINSI QUE LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS**

Dans l'ensemble, les installations et les parcs de l'arrondissement sont en bonne condition. Afin de maintenir les acquis, des interventions de mise aux normes des équipements sont requises. Certains parcs nécessitent également un réaménagement plus complet et d'autres, des actions plus ciblées tel un rafraîchissement des espaces verts ou une actualisation de la signalisation et du mobilier. Plusieurs actions sont proposées, notamment l'implantation de programmes d'entretien planifié, le développement d'un concept d'aménagement préalable aux interventions et la poursuite du plan d'action de propreté et d'embellissement, tout en favorisant l'animation et l'insertion d'art public en vue de l'appropriation des espaces.

- **ENJEU 2 : AMÉLIORER LA DESSERTE EN PARCS ET EN ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS**

La desserte en parcs et en équipements est généralement adéquate. Afin d'améliorer l'offre de services dans certaines zones moins bien dotées, il y a lieu d'évaluer la possibilité de créer de nouveaux parcs et espaces verts, d'aménager de nouveaux équipements, de négocier des ententes d'accès aux espaces verts et à certaines installations sportives avec des propriétaires privés et institutionnels et de développer des stratégies de financement alternatif.

- **ENJEU 3 : FAVORISER UNE OFFRE ACCESSIBLE À TOUS ET ADAPTÉE AUX NOUVELLES TENDANCES**

Les installations actuelles sont essentiellement axées sur les pratiques traditionnelles, dont le réseau est à compléter. Il y a également lieu d'améliorer l'offre de services en intégrant progressivement des équipements répondant aux nouvelles tendances dont certains accessibles universellement.



- **ENJEU 4 : DÉVELOPPER UNE PROMENADE VERTE DANS LA CITÉ**

Le centre-ville est une zone fortement urbanisée et l'approche traditionnelle visant à créer de nouveaux espaces verts y est plus limitée. Une approche alternative réunissant plusieurs fonctions, soit écologique, récréative et touristique, consisterait à instaurer une promenade verte en reliant les infrastructures vertes existantes du centre-ville. Une première phase pourrait être inaugurée lors des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

L'ensemble de ces enjeux ont mené à l'identification de stratégies et d'actions à mettre en œuvre sous la forme d'un programme d'intervention étalé sur un horizon de 10 ans.



1 OBJECTIFS

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite se doter d'un plan directeur des parcs et des équipements sportifs et récréatifs afin d'orienter la prise de décision en matière d'aménagement et d'améliorer l'offre de services aux citoyens.

Le plan directeur se veut un outil d'aide à la décision et de gestion en vue de planifier les investissements en considérant les besoins de la population, les résultats de l'audit réalisé en 2010-2011, les projections démographiques et les innovations du marché. Quatre objectifs sont visés par ce plan :

1. Poser un diagnostic sur le réseau des parcs et de leurs équipements sportifs et récréatifs;
2. Recenser les tendances en aménagement, pratiques récréatives et sportives;
3. Identifier les enjeux et les moyens d'action pour assurer une meilleure adéquation entre la qualité de l'offre et les besoins des citoyens;
4. Établir un programme d'intervention étalé sur 10 ans, en lien avec les politiques de la Ville, les nouvelles tendances et les acteurs du milieu.

2 CONTEXTE D'INTERVENTION

2.1 Profil de l'arrondissement

Situé entre le mont Royal et le fleuve, l'arrondissement de Ville-Marie jouit d'une notoriété attribuable à sa situation au coeur de la métropole. Le quartier des affaires, le Vieux-Montréal, le centre-ville souterrain, les parcs du mont Royal et Jean-Drapeau et sa qualité de vie sont autant d'éléments qui façonnent la réputation de Montréal sur le plan international. Il est entouré par la ville de Westmount au sud-ouest, par les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Outremont et le Plateau-Mont-Royal à l'ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au nord, et le Sud-Ouest au sud. Ces territoires limitrophes disposent d'espaces verts qui influencent l'offre de services de l'arrondissement.

Ville-Marie couvre une superficie de 16,5 km² et compte quelque 77 835 résidents. Son profil démographique très hétérogène contribue à sa richesse et à son unicité. L'arrondissement est un milieu de vie dynamique où se côtoient étudiants, commerçants, travailleurs et ménages à faible revenu.

Ville-Marie vit au rythme des grandes métropoles. Chaque jour, près d'un demi-million de personnes fréquente le centre-ville. De plus, l'arrondissement accueille annuellement plus de 10 millions de touristes attirés, entre autres, par les sites touristiques et les nombreux festivals.

Sur le plan culturel, l'arrondissement de Ville-Marie présente la plus grande variété d'activités de l'île de Montréal. Ses infrastructures de très grande qualité permettent cette diversité d'événements. C'est ainsi que la plupart des activités d'envergure à caractère métropolitain, national et international se déroulent dans l'arrondissement, notamment dans ses espaces publics, tel le Quartier des spectacles.

En plus de bénéficier des avantages d'un centre-ville dynamique, l'arrondissement doit également faire face aux problèmes associés aux grandes métropoles. Ainsi, les nombreuses activités qui s'y déroulent et le grand nombre de personnes qui y vivent et y transitent constituent un défi de taille dans la gestion du territoire. Différentes problématiques socio-urbaines associées à la gestion d'un centre-ville nécessitent également des efforts importants. La pauvreté, l'itinérance, la toxicomanie, la prostitution et le sentiment d'insécurité font partie des enjeux qui influencent l'appropriation des espaces verts et leur aménagement.

2.2 Profil des clientèles

Au recensement de 2006, la population de Ville-Marie a atteint 77 835 habitants et présente une densité de population de 4 775 habitants au km² qui est supérieure à celle de la moyenne montréalaise de 3 716 habitants au km². Depuis 1991, l'arrondissement a connu une croissance démographique de 14,5 % et la hausse la plus marquée au cours des dernières 40 années a eu lieu entre 2001 et 2006, soit 5,4 %. Voici la répartition des groupes d'âge dans Ville-Marie :

- Les enfants âgés de 0 à 14 ans :	7,8 %
- Les jeunes de 15 à 24 ans :	16 %
- Les jeunes adultes de 25 à 34 ans :	23,8 %
- Les adultes de 35 à 64 ans :	39 %
- Les aînés de 65 ans et plus :	13,4 %

Voici quelques données issues du recensement de 2006, sur le profil sociodémographique de la population :

- **Croissance démographique** : de 2001 à 2006, la population a augmenté de 5,4 % et les familles avec enfants y sont en croissance de 7 % ;
- **Âge** : l'arrondissement présente la plus forte concentration de jeunes adultes de 20 à 34 ans (35,7 %) et d'hommes (54,7 %) de Montréal. La population est vieillissante, 13,4 % des personnes étant âgées de 65 ans et plus, alors que 48 % d'entre elles habitent seules ;
- **Familles et ménages** : 19 % des 15 145 familles sont monoparentales et 54 % des ménages sont composés d'une personne ;
- **Immigration** : la population immigrante est à la hausse, étant passée de 26,8 % à 31 % de 2001 à 2006, et provient majoritairement de la Chine, de la France et du Liban. Le tiers des immigrants sont des immigrants récents ;
- **Logements** : 23 % de la population est propriétaire, soit le taux le plus bas de Montréal ;
- **Revenu** : 45 % des ménages vivent sous le seuil de la pauvreté alors que cette proportion est de 31 % pour Montréal.

Ces caractéristiques permettent de prioriser certaines interventions du Plan directeur car elles traduisent des besoins qui influencent les aménagements et le choix des équipements.

Ainsi, **la proximité des espaces verts est un facteur important** qui incite à la pratique d'activités physiques, **particulièrement chez les enfants et les aînés**. Ces clientèles sont moins enclines à parcourir de grandes distances pour accéder aux parcs et aux terrains sportifs tout en étant plus disponibles pour s'adonner à diverses activités récréatives et sportives. **Le sentiment d'insécurité** peut également influencer la fréquentation des parcs, d'où l'importance de considérer cet aspect dans l'aménagement et la gestion des espaces publics.

Les indicateurs économiques de la population résidente en font l'une des plus démunies de la région montréalaise : l'offre en équipements doit tenir compte de cette réalité et **favoriser l'accessibilité et la diversité**. Elle est particulièrement importante pour les jeunes et les aînés qui requièrent des équipements spécifiques et qui sont considérés comme des populations plus vulnérables. Dans les secteurs plus défavorisés, une desserte adéquate est un outil de prévention privilégié pour contrer la pauvreté, l'isolement et l'exclusion.

Selon les projections réalisées par Montréal en statistiques pour la période 2006-2020, la croissance démographique de l'arrondissement devrait se poursuivre et atteindre 88 531 habitants en 2020, soit une augmentation de 10,4 %, et ce, de façon plus marquée pour les 65 ans et plus et les immigrants. À cet égard, les équipements et activités offertes devront tenir compte des préférences de ces clientèles pour favoriser de saines habitudes de vie et offrir des lieux de socialisation. Selon les projections, les familles seront aussi en croissance. L'un des principaux défis consistera ainsi à augmenter simultanément l'offre de services pour les familles et les clientèles plus âgées.

Des divers forums et consultations réalisés auprès des citoyens ressort en général un intérêt pour les activités sportives et récréatives traditionnelles ainsi que pour les aires de jeux libres et de détente.

2.3 LES TENDANCES

Aux projections démographiques s'ajoutent les nouvelles tendances en pratique sportive et récréative qui sont à considérer dans l'aménagement des espaces verts et le choix des équipements. Voici quelques éléments susceptibles d'influencer le développement de l'offre de services et les caractéristiques à rechercher pour les divers groupes d'âge :

- Certaines activités sont populaires auprès de tous les groupes : natation, marche, jardinage;
- La pratique des sports traditionnels demeure stable et les activités libres sont en croissance;
- Le soccer est le sport d'équipe le plus populaire;
- Les sports extrêmes sont à la hausse : patin à roues alignées, *skateboard* et *ultimate frisbee*;
- Augmentation de la pratique sportive chez les femmes;
- Les activités centrées sur la santé, l'environnement et la qualité de vie sont en croissance p. ex. hausse des déplacements actifs et de l'achalandage des infrastructures tant privées et institutionnelles que publiques.

0 – 5 ANS : Développer l'équilibre, l'adresse, la motricité et la socialisation des enfants

- Jeux de ballon, course, glissoires et balançoires, activités aquatiques et aires de jeux d'eau interactives sont préférés.
- Il est recommandé de se centrer sur les besoins de développement de l'enfant et de choisir les équipements appropriés.
- Le respect des normes de sécurité est un enjeu de premier plan.

Les nouveaux aménagements préconisent le jeu libre et un niveau de défi approprié. Les grands espaces et un matériel diversifié permettant de faire des expériences sans danger sont privilégiés.

6 – 12 ANS : Développement physique, intellectuel et moral

- Les jeux traditionnels, tel le tennis, le football, les aires de jeux interactifs, le patinage et le hockey, de même que la corde à sauter pour les filles, traversent les modes.
- Le soccer, le basketball et le *skateboard* ont pris de l'ampleur ainsi que le développement des jeux de loisirs informatiques qui commencent à s'inscrire dans l'espace public.

ADOLESCENTS : Recherche d'intensité ludique, sensations fortes, partage d'expériences et appropriation de l'espace urbain

- Les activités intenses sont à la hausse : chute libre, balançoire aérienne.
- Les activités et sports traditionnels sont toujours populaires : soccer, football, basketball, hockey, natation, marche, danse hip-hop, escalade, planche à roulettes, patin de glace et à roues alignées.
- Les sports d'équipe sont à privilégier car les adolescents sont plus enclins à participer à une activité physique lorsque leurs pairs sont de la partie.

Les aménagements prévoient une variété d'installations récréatives et sportives et des lieux pour les activités non structurées.

ADULTES : Recherche d'activités de loisirs de qualité dans un cadre attrayant

- Conséquence de la réduction du temps libre, les adultes recherchent des activités de loisirs de qualité et satisfaisantes dans un cadre attrayant. L'aménagement de parcs et d'espaces publics permettant des pratiques multiples est à prioriser.
- Les espaces verts doivent prévoir des lieux de loisirs en famille et disposer d'aires multifonctionnelles p. ex. terrain sportif accompagné d'aires récréatives pour les autres membres de la famille). Les activités libres p. ex. patinage, baignade) et les terrains de jeux parents-enfants sont appréciés. Quant aux activités sportives, des périodes doivent être réservées pour la pratique spontanée.

AÎNÉS : Recherche accrue d'activités physiques et sociales

- Les premiers baby-boomers sont physiquement et socialement plus actifs et aussi plus présents dans les parcs où ils apprécient : aires de détente, circuit santé, pétanque, palet, piste de danse et exercices en plein air, tables d'échec et de jeux de société, aires de détente et services adaptés p. ex. bacs surélevés dans les jardins communautaires, prise pour recharger les fauteuils motorisés).
- Taux élevé de participation aux activités de plein air comme la marche et le jardinage.

L'aménagement offre des aires de rencontres, conviviales et accueillantes dans un environnement tranquille et sécuritaire. Comme pour les enfants, il y a lieu de faciliter les accès au parc, à ses sentiers et aux équipements (passages piétonniers, accessibilité universelle, signalisation).

GROUPES ETHNOCULTURELS

À ce jour, les demandes reçues de la part des représentants de divers groupes ethnoculturels touchent essentiellement l'installation de terrains de soccer, football, basketball et cricket ainsi que des tennis de table. Certains organismes ont également mentionné l'importance d'initier les communautés culturelles aux sports d'hiver.

CLIENTÈLES À MOBILITÉ RÉDUITE

Pour les personnes à mobilité réduite, enfants ou adultes, les aménagements doivent prévoir des accès sécuritaires et universels aux parcs et aux aires récréatives. Le marché offre toute une gamme de jeux dont certains sont dédiés aux enfants en fauteuil roulant, alors que d'autres disposent d'un système de retenue leur permettant de laisser leur fauteuil. D'autres installations sont universelles et permettent à tous les enfants de jouer et de se développer ensemble, en créant un climat d'inclusion.

De façon générale, il est proposé d'adapter progressivement l'offre de services en espaces et en équipements en considérant ces nouvelles tendances. Le degré d'urbanisation du centre-ville vient aussi favoriser la création d'espaces multifonctionnels dotés de terrains multisports, de plaines de jeux libres favorisant la pratique spontanée et également des lieux de socialisation et de détente.

Ces espaces proposent aussi des aires de restauration et des kiosques polyvalents offrant des aliments santé. Ainsi dotés, ils répondent aux besoins de l'ensemble des clientèles de tout âge et incitent à une vie de quartier saine et active.



3 L'OFFRE EN PARCS ET ESPACES VERTS

3.1 Profil des parcs et des espaces verts

L'arrondissement de Ville-Marie dispose de 141 parcs répartis sur une superficie de 77 ha, selon les catégories suivantes :

Quatre parcs appartiennent au type **parcs de quartier** : d'une superficie de 3 à 30 ha, ils ont un rayon de desserte de 800 m et sont accessibles à dix minutes de marche. Dotés d'aires de jeux et de détente, de terrains sportifs et de patinoires, ils sont destinés à une clientèle d'adolescents et d'adultes, en vue d'une fréquentation bi-hebdomadaire.

Douze parcs s'inscrivent comme **parcs de voisinage** : équipés d'aires de jeux et de détente ainsi que de petits terrains sportifs, ils visent une clientèle d'enfants, d'adolescents et d'adultes pour une utilisation quotidienne. Leur superficie est de 0,5 à 3 ha et leur rayon de desserte est de 400 m. Ceci correspondant à cinq minutes de marche.

Soixante-huit **mini-parcs** destinés à la détente s'adressent à une clientèle composée majoritairement d'enfants et de personnes âgées. Ils sont dotés d'aires de repos et de jeux en vue d'une fréquentation quotidienne. Ils peuvent atteindre jusqu'à 0,5 ha de superficie et leur rayon de desserte de 100 m en est un de proximité.

Six **parcs linéaires** se caractérisent par la polyvalence, la fréquentation et les déplacements. Dotés de pistes cyclables, de sentiers piétons et d'aires de détente, ils sont destinés aux adolescents et aux adultes sur une base quotidienne.

Cinquante-et-une **places publiques** offrent des lieux de rencontres, d'animation et de détente aux adultes, aux travailleurs et aux touristes. Elles se distinguent par leur polyvalence, leur fréquentation et leur notoriété. Elles ont une superficie maximale de 0,5 ha et un rayon de desserte de 500 m.

Deux **parcs-écoles** augmentent l'accessibilité et la qualité de l'espace public existant telle une cour d'école, en offrant des équipements de jeux pour enfants et en favorisant la détente et la pratique d'activités libres. D'une superficie de 3 à 30 ha, ils ont un rayon de desserte de 800 m.

Les **parcs métropolitains**, soit les **parcs du Mont-Royal et Jean-Drapeau**, sont destinés aux familles, adolescents et adultes. Leurs équipements sont variés et leurs espaces polyvalents, en vue d'une fréquentation hebdomadaire. D'une superficie de 100 à 300 ha, leur rayon de desserte est de 50 km.

Douze **jardins communautaires** sont destinés à la culture potagère offrant 456 jardinets.

S'ajoutent à ces parcs les îlots de verdure et de voirie :

- 64 **îlots de verdure et de voirie**, englobant les passages et les allées piétonnes, constituent une superficie totale de 22 ha. Ils représentent une occasion de construire un réseau vert incluant des circuits pour randonnées pédestres et cyclistes.
- On retrouve également des **ruelles vertes** animées par les éco-quartiers, le **projet Quartier 21** de l'éco-quartier de Peter McGill et les **jardins thématiques** réalisés par Sentier Urbain.



TABLEAU 1 : DESSERTE EN PARCS PAR SECTEUR

	MINI- PARC	PARC DE VOISINAGE	PARC DE QUARTIER	PARC LINÉAIRE	PLACE PUBLIQUE	PARC - ÉCOLE	JARDIN COMMU- NAUTAIRE	PARC MÉTRO- POLITAINE
Sainte-Marie	12	6	1	1	4	2	3	0
Saint-Jacques	50	3	2	5	37	0	7	1
Peter-McGill	6	3	1	0	10	0	2	1
TOTAL	68	12	4	6	51	2	12	2

3.2 Analyse de la desserte en parcs et espaces verts

L'arrondissement dispose de 99 ha en espaces verts locaux excluant les parcs métropolitains, dont 77 ha correspondent aux divers types de parcs et 22 ha d'espaces de voirie et de verdure. Ceci équivaut à 4,7 % de la superficie de Ville-Marie, soit près de 1 ha pour 1 000 habitants, ce qui est le ratio recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé pour les espaces verts en zone centrale. Le ratio de Ville-Marie est supérieur à celui de la ville de Montréal, qui présente une moyenne de 0,7 ha de parcs par 1 000 habitants. Ceci est le résultat notamment des

Programmes d'Intervention dans les Quartiers Anciens qui ont permis de créer, dans les années 80, de nombreux parcs afin d'y accroître la proportion d'espaces verts.

Si l'on examine l'offre en parcs locaux, il en ressort que l'arrondissement dispose d'une grande diversité en espaces verts. Cette desserte variée pourrait par ailleurs se voir améliorer à certains égards. À cet effet, voici l'état de situation concernant les divers secteurs de l'arrondissement :

Sainte-Marie

- **Parcs de voisinage** : dans l'ensemble, le secteur de Sainte-Marie est bien desservi en parcs de voisinage.
- **Mini-parcs** : Sainte-Marie présente toutefois une zone moins dotée en mini-parcs, soit :
 - la zone nord-est, délimitée par les rues Ontario, Fullum et Sherbrooke jusqu'à la limite est de l'arrondissement.
- **Parcs de quartiers** : le parc des Faubourgs est un parc de quartier dont l'aménagement a été entièrement revu dans les dernières années. Pour jouer pleinement son rôle, les accès à ce parc pourraient toutefois être améliorés.

Des projets d'aménagement de trois **cours d'écoles** sont prévus en 2012. Des ententes avec la CSDM en vue d'en permettre l'accès à la communauté améliorerait la desserte en parcs de proximité. L'accès éventuel à la cour de l'école Saint-Anselme viendrait ainsi accroître l'offre de services dans la zone nord-est.

Saint-Jacques

- **Parcs de voisinage** : le parc Toussaint-Louverture dessert une zone de population à densité élevée avec une forte concentration d'enfants. Bien que les parcs de voisinage soient moins présents le long de la rue Amherst, celle-ci correspond à une zone de population de faible densité.
- **Mini-parcs** : doté de cinquante mini-parcs, le secteur est dans l'ensemble bien desservi. La zone sud manque toutefois de mini-parcs, notamment là où la fonction résidentielle est en croissance, tel qu'au Faubourg Québec et au Faubourg Des Récollets. L'aménagement du parc de la Commune viendra améliorer la desserte en proposant un espace de vie avec aménagement paysager et mobilier contemporain et vue sur le fleuve.
- **Parcs de quartiers** : le secteur sud est desservi par le parc de la Cité du Havre et le Bassin et Terrasses Bonsecours.

Une entente avec l'école de Marguerite-Bourgeois, dont l'aménagement de la cour est prévu en 2012, viendrait compenser l'absence de parc de quartier dans la partie nord de ce secteur.

Peter McGill

- Le secteur Peter McGill bénéficie de la proximité du parc du Mont-Royal bien que son accessibilité, notamment quant à la distance et la pente, puisse freiner la venue des enfants et des aînés.
- **Parcs de voisinage** : présents dans le secteur ouest de Peter McGill, ils sont toutefois absents dans le secteur situé à l'ouest de la rue University, qui présente une plus faible densité de population.

- **Mini-parcs** : la desserte est moindre au niveau des mini-parcs, dont la proximité est un facteur-clé pour les enfants et les aînés. La zone moins desservie en mini-parcs est délimitée par les rues University, Saint-Antoine, Du Fort et l'avenue du Dr Penfield. Le parc de voisinage du Centre Canadien d'Architecture ne compense que partiellement pour cette absence en offrant une aire de détente, mais ne dispose pas d'infrastructures récréatives ou sportives. L'aménagement de parcs de proximité adjacents à l'École Victoria et à l'Hôpital de Montréal pour Enfants viendra améliorer la desserte dans ce secteur.
- **Parcs de quartiers** : Peter McGill dispose du parc Rutherford qui présente un espace important pour les citoyens qui l'utilisent comme aire de détente et de jeux libres.



4 L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS

4.1 Profil des équipements

L'arrondissement de Ville-Marie compte 35 parcs dotés d'équipements récréatifs et sportifs. Ses résidants ont ainsi accès aux équipements suivants : 1 terrain de balle et baseball, 5 terrains de basket-ball, 4 terrains de tennis, 3 patageoires et 9 jeux d'eau, 4 patinoires extérieures, 18 jeux de pétanque/bocce, 2 parcs de *planche à roulettes*, 4 terrains de soccer à 7 pour les enfants de moins de 10 ans, 18 aires de jeux pour les 2-5 ans et 14 aires de jeux pour les 6-12 ans.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'ÉQUIPEMENT

ÉQUIPEMENTS	SAINT-LÉONARD 2011		MONTRÉAL-NORD 2011		SUD-OUEST 2011		MOYENNE		VILLE-MARIE 2011	
	pop. 71 730		pop. 83 911		pop. 69 860				pop. 77 835	
	QTÉ	RATIO	QTÉ	RATIO	QTÉ	RATIO	QTÉ	RATIO	QTÉ	RATIO
Terrain de balle	4	17 933	4	20 978	7	9 980	1	15 033	1	77 835
Mini-soccer (@ 7)	13	5 518	5	16 782	9	7 762	1	8 352	4	19 459
Soccer (@ 11)	6	11 955	3	27 970	3	23 287	1	18 792		
Terrain football/soccer	3	23 910	1	83 911	1	69 860	1	45 100		
Terrain football					1	69 860	1	69 860		
Jeux d'eau/pataugeoire	6	11 955	16	5 244	8	8 733	1	7 517	12	6 486
Tennis	31	2 314	21	3 996	20	3 493	1	3 132	4	19 459
Parc de skateboard	2	35 865	2	41 956	1	69 860	1	45 100	2	38 918
Surface multisports (basket, volleyball et roller hockey)	11	6 521	1	83 911			1	12 970		
Patinoire extérieure	6	11 955	9	9 323	2	34 930	1	13 265	4	19 459
Basketball			7	11 987	8	8 733	1	10 251	5	15 567
Pétanque/Bocce	35	2 049	16	5 244	11	6 351	1	3 637	18	4 324
Aires de jeu 2 à 5 ans	17	4 219	23	3 648	31	2 254	1	3 176	18	4 324
Aires de jeu 6 à 12 ans	10	7 173	21	3 996	25	2 794	1	4 027	14	5 560
Exerciceurs pour aînés	4	17 933					1	17 933		

4.2 Analyse de la desserte en équipements sportifs et récréatifs

Selon les recommandations du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), l'analyse de la desserte en équipements sportifs et récréatifs extérieurs doit s'effectuer en comparant les niveaux de services d'arrondissements de taille similaire, pour chaque type d'équipement. Par ailleurs, cette comparaison s'effectue difficilement pour le centre-ville qui présente de nombreux avantages, l'offre de service local y étant bonifiée par diverses installations tant institutionnelles que privées.

Le ratio d'équipements sportifs et récréatifs de l'arrondissement de Ville-Marie a ainsi été comparé à l'offre disponible dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Saint-Léonard et de Montréal-Nord.

La comparaison des ratios permet d'établir les constats suivants :

- **Jeux d'eau / pataugeoire, parcs de skateboard, terrains de pétanque / bocce :** l'offre se compare avantageusement ou est similaire à celles des autres arrondissements en ce qui a trait à ces équipements. Les résidents ont demandé l'ajout d'un jeu d'eau au Parc Walter-Stewart, pour lequel une étude de faisabilité est en cours. Quant aux pataugeoires situées dans les parcs Olivier-Robert et Médéric-Martin, elles doivent éventuellement faire l'objet d'une mise aux normes.
- **Terrains de soccer à sept (pour les 9 ans et moins) :** les citoyens bénéficient depuis 2009 de quatre terrains synthétiques. Bien que l'offre demeure moins élevée que le ratio moyen des arrondissements-témoins, l'objectif visé à court terme consiste à maximiser l'usage de ces terrains dont la fréquentation pourrait être augmentée.
- **Terrains de tennis :** les citoyens disposant de quatre terrains dans Sainte-Marie, le ratio de l'arrondissement est d'un terrain pour 19 459 résidents par rapport à un ratio moyen de 3 132 résidents pour les autres arrondissements. Toutefois, les fréquentations sont passées de 5 169 à 3 200 de 2006 à 2011, soit une diminution de près de 40 %. Dans un premier temps, il y a lieu de maximiser l'utilisation des terrains en collaboration avec les organismes du milieu.
- **Terrains de football et terrains de soccer à onze (pour les 10 ans et plus) :** présentement, l'arrondissement ne dispose pas de tels terrains. Une demande de subvention a été adressée au MELS en vue d'installer un grand terrain multisports au Parc Rutherford. Pour répondre aux besoins des organismes en sports et des citoyens, et ainsi atteindre le ratio moyen d'un terrain pour 33 000 résidents, nous recommandons l'aménagement d'un grand terrain multisports dans l'est de l'arrondissement. Ces terrains permettent la pratique du soccer, du football et du rugby et desservent tous les groupes d'âge car ils prévoient également le lignage de deux terrains de mini-soccer. Ceci permettrait l'ajout de quatre terrains de mini-soccer, rendant ainsi la desserte en terrain de soccer à sept comparable à celle des arrondissements-témoins.
- **Terrains de balle / baseball :** l'offre est moindre que celle des autres arrondissements et notre installation au parc Walter-Stewart présente une fréquentation assidue. Conséquemment, nous recommandons de réaménager le terrain pour desservir la pratique du baseball auprès des 5 à 21 ans ainsi que la balle molle auprès de la clientèle adulte et d'évaluer les besoins pour cette pratique quant à un terrain additionnel.
- **Terrains de basketball :** les citoyens disposent de cinq terrains dans Sainte-Marie et Saint-Jacques, ceci constituant une offre équivalente à celle des arrondissements-témoins. La desserte pourrait se voir améliorée dans le secteur de Faubourg Québec et dans Peter-McGill.
- **Patinoires extérieures :** les citoyens ont accès à quatre patinoires incluant celle du Mont-Royal, ce qui correspond à une offre légèrement inférieure à celle des autres arrondissements. Lorsque la patinoire du Quartier des spectacles sera en fonction, l'offre de l'arrondissement sera toutefois comparable. Il y a lieu d'examiner la faisabilité d'installer une patinoire dans Peter McGill, notamment grâce à des ententes avec divers propriétaires privés et partenaires.

- **Aires de jeux pour enfants de 2 à 5 ans et pour les 6 à 12 ans** : l'offre est similaire à la moyenne dans Sainte-Marie et Saint-Jacques et moindre dans Peter-McGill.
- **Exerciseurs pour aînés** : seul Saint-Léonard offre de tels équipements à ses résidents. L'arrondissement de Ville-Marie a présenté trois demandes au ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du Programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) en vue d'installer des aires avec exerciseurs extérieurs dans chacun des secteurs.

L'analyse comparative et l'audit des équipements permettent d'établir que globalement, l'arrondissement de Ville-Marie est bien doté en jeux d'eau et pataugeoires, parcs de *skateboard* et en terrains de pétanque et de bocce. L'offre est toutefois moindre en terrains sportifs, en patinoires extérieures, aires de jeux et exerciseurs pour aînés. Toutefois, lorsque les six aires de jeux qui ont été retirées pour non-conformité auront été remplacées, l'offre de services sera comparable à celle des arrondissements-témoins. Par ailleurs, une analyse plus approfondie mène aux constats suivants :

Sainte-Marie et Saint-Jacques : dans l'ensemble, le secteur délimité par les rues René-Lévesque, Saint-Laurent et Sherbrooke jusqu'à la limite est de l'arrondissement est bien desservi en équipements récréatifs et sportifs, conséquence de la politique d'investissements de l'arrondissement depuis plusieurs années. À cet effet, des efforts constants en vue de doter les zones présentant une densité de population et un taux élevé de ménages à faible revenu ont permis l'implantation de plusieurs équipements destinés aux enfants et aux adolescents.

- La desserte est comparable à celle des arrondissements-témoins pour la majeure partie des équipements, soit les jeux d'eau et pataugeoires, les parcs de *skateboard*, le basketball, les terrains de pétanque et de bocce, et les aires de jeux. L'offre pourrait se voir améliorer notamment en matière de terrain de soccer / football / rugby pour les 10 ans et plus, en patinoires extérieures et en exerciseurs pour aînés.
- Il y a aussi lieu d'examiner si la zone moins bien desservie au Faubourg Québec et au Faubourg des Récollets peut accueillir de nouveaux équipements en fonction des espaces disponibles.

Peter-McGill : on retrouve dans ce secteur une desserte moindre pour certains types d'équipements. À cet effet, les résidents ont privilégié les terrains sportifs, des aires récréatives incluant des aires de jeux pour les enfants d'âge scolaire, une patinoire et des exerciseurs.

À la suite de l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le parc Rutherford a été retenu pour y aménager un grand terrain multisports afin d'améliorer l'offre de services en terrains sportifs en ce qui a trait aux pratiques suivantes : soccer, football, rugby et *ultimate frisbee*. Il favorisera également la pratique sportive spontanée et les aires de jeux libres.

- Dans ce secteur, la zone prioritaire à desservir en fonction de la densité de population et de la fréquence des familles à faible revenu est délimitée par les rues Sherbrooke et Guy et l'autoroute Ville-Marie jusqu'à la limite ouest de l'arrondissement. Par ailleurs, la zone délimitée par les rues Guy et Jean-D'Estrées, au sud de l'autoroute Ville-Marie, devra également faire l'objet d'une amélioration de la desserte.

À cet effet, l'aménagement de deux parcs de proximité, dont l'un adjacent à l'École Victoria et l'autre, à l'Hôpital de Montréal pour Enfants, permettra de bonifier l'offre de services, en intégrant notamment des aires récréatives pour les divers groupes d'âge. L'aménagement du parc de l'Hôpital s'inscrit dans une perspective à long terme et est conditionnel au redéveloppement du site. Des solutions alternatives sont également mises de l'avant, telle l'installation de modules de jeux et de paniers de basket dans des espaces moins traditionnels comme les terrains vacants et ruelles, après négociation avec les acteurs concernés.

Par ailleurs, l'offre locale se voit améliorée par diverses installations publiques, privées et institutionnelles qui mettent à la disposition du public des équipements extérieurs dont : (Voir annexe D).

- Les parcs, aires de jeux et terrains sportifs des arrondissements et villes limitrophes
- Le parc du Mont-Royal
- Le parc Jean-Drapeau
- Le Vieux-Port
- Les universités et autres maisons d'enseignement tel le Collège de Montréal

De plus, certains équipements intérieurs de l'arrondissement et ceux d'autres institutions viennent également bonifier l'offre de services tels :

- Aréna Camillien-Houde
- Centre Jean-Claude-Malépart (piscine, salle d'entraînement, gymnase, etc.)
- Piscine Quintal
- Association sportive et communautaire centre-sud (piscine, salle d'entraînement, gymnase, etc.)
- Atrium du 1000 de la Gauchetière (patinoire intérieure)
- Y-Centre-ville et Guy-Favreau (piscine, salle d'entraînement, gymnase, etc.)
- Piscines et gymnases des universités et autres maisons d'enseignement

4.3 ÉTAT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS

Un **audit des 196 équipements** présents dans les parcs de l'arrondissement a également été réalisé en 2010-2011 afin d'en évaluer l'état.

Cet audit a permis d'établir les constats suivants :

- 80 % soit 156 équipements sont dans une condition de très bonne à bonne
- 17,5 % soit 35 équipements sont dans un état jugé moyen. Il s'agit d'équipements généralement anciens qui nécessitent des travaux de peinture ou un resurfaçage mineur d'aires de jeux et de terrains sportifs
- 1 % soit deux équipements sont dans un état jugé faible :
 - Parc Raymond-Blain - Terrain multi-sport (ballon-panier) - Remplacement d'un panier
 - Parcs des Vétérans – Patinoire - Réfection de la surface
- 1,5 % soit trois équipements nécessitent une réfection complète ou une mise aux normes :
 - Parc Marthe-Thiery – Réfection de la surface du terrain de pétanque
 - Parcs Médéric-Martin et Olivier-Robert – Mise aux normes des pataugeoires et chalets ou transformation en jeux d'eau

Par ailleurs, six équipements de jeux pour enfants de 2 à 5 ans ont déjà été retirés pour non-conformité et devraient être remplacés dans les parcs Jean-Charbonneau, P.A.Q. 18, Jean-Narrache, Des Royaux et Walter-Stewart.

La pataugeoire du parc Charles-S.-Campbell a été fermée et un réaménagement du parc est prévu au cours des prochaines années.

Quant aux travaux liés aux équipements jugés dans un état faible ou hors normes, ils sont intégrés au programme d'intervention.



5 LES CONSTATS

L'analyse de la desserte en parcs, équipements sportifs et récréatifs, et des principales préoccupations énoncées par les résidants, mettent en relief les éléments suivants :

- ▶ **L'inventaire des parcs** a permis d'identifier une desserte moindre en **mini-parcs**, dont la proximité est un facteur-clé pour les enfants et les aînés, dans les zones délimitées par :
 - Les rues University, Saint-Antoine Ouest, Du Fort et l'avenue Dr. Penfield à l'intérieur desquelles le quadrilatère défini par les rues Guy, Atwater, Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque, où l'on retrouve une forte concentration de population, qui inclut notamment des clientèles souvent transitaires, tels les étudiants et immigrants récents dont les besoins peuvent différer de ceux de la population du quartier.
 - Les rues Ontario Est, Fullum et Sherbrooke Est, jusqu'à la limite Est de l'arrondissement.
 - Les zones du Faubourg Québec et du Faubourg des Récollets.
- ▶ **L'inventaire des équipements sportifs et récréatifs, les visites réalisées dans les quelque 141 parcs et espaces verts ainsi que la comparaison avec les arrondissements-témoins permettent d'établir que :**
 - plus de 80 % soit 156 équipements sont en très bon ou bon état alors que 20 % nécessitent des actions d'entretien mineur, un remplacement ou une mise aux normes;
 - globalement, les parcs et espaces verts sont en bonne condition : les principales problématiques rencontrées dans la majeure partie des parcs touchent les éléments suivants :
 - affiches de signalisation et de réglementation à actualiser;
 - mobilier désuet ou abîmé à moderniser;
 - enlèvement de graffitis sur diverses composantes p. ex. mobilier urbain, modules de jeux);
 - dans l'ensemble, la desserte dans Sainte-Marie et Saint-Jacques est comparable à celle des arrondissements-témoins. Elle peut toutefois se voir améliorée notamment sur le plan des terrains de soccer / football / rugby pour les 10 ans et plus, en patinoire extérieure et en exercices pour aînés ainsi qu'en équipements sportifs et récréatifs dans le secteur de Faubourg Québec et de Faubourg des Récollets;
 - l'offre peut également être améliorée dans Peter-McGill, concernant divers équipements tels les jeux d'eau/pataugeoire, les terrains de tennis, basketball, les patinoires extérieures et exercices;
 - dans les trois secteurs, l'offre pour certains groupes de clientèles s'avère parfois moins développée ou insuffisamment variée, et ce, davantage pour les nouvelles tendances :
 - **l'offre pour les adolescents et les jeunes adultes**: les sports et activités traditionnels étant toujours populaires, il s'avère important d'améliorer la desserte en terrains sportifs pour ce groupe d'âge, et ce, tout particulièrement en soccer. Quant au développement d'équipements en lien avec les nouvelles tendances du marché, il faudra évaluer en collaboration avec les organismes œuvrant auprès des jeunes, les équipements à prioriser p. ex. : murs d'escalade, balançoires élastiques et exercices, en réservant des espaces pour des activités libres et ludiques p. ex. danse hip-hop, murs d'art, jeux interactifs);

- **l'offre destinée aux personnes âgées** repose essentiellement sur les terrains de pétanque et de bocce et pourrait être plus variée p. ex. : exercices, circuits santé);
- **l'offre pour les personnes à mobilité réduite** : il y a lieu d'évaluer les espaces verts à privilégier en fonction de la proximité de ces clientèles, de poser un diagnostic sur les entrées des parcs afin de les rendre accessibles à tous et d'installer des équipements à accessibilité universelle en travaillant avec les partenaires impliqués, tel AlterGo.

Dans le cadre du plan directeur, les représentants des citoyens ont été consultés et leurs principales préoccupations ont été prises en compte. Ces dernières apparaissent à l'annexe A.

6 LES ENJEUX, OBJECTIFS ET ACTIONS

À la lumière de ces constats, quatre enjeux ont été identifiés et sont présentés en ordre de priorité. Ils ont mené à la définition d'objectifs et d'actions à mettre en œuvre pour régler divers problèmes. Ces actions sont à la base du programme d'intervention proposé ultérieurement.

6.1 ► ENJEU 1 : CONSOLIDER LES PARCS, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS

Les installations et parcs sont globalement en bonne condition. L'arrondissement investit en effet 10 M\$ en moyenne annuellement en entretien, dans les parcs et espaces verts. Des investissements majeurs provenant des budgets centraux contribuent également à l'amélioration des parcs p. ex. : Square Dorchester et Place du Canada – 41,5 M\$, Place d'Armes – 19 M\$, Place Norman-Bethune – 5.5 M\$, Lac des Castors – 16 M\$)

Afin de maintenir les acquis, certains équipements requièrent une mise aux normes, alors que divers parcs nécessitent des actions allant d'un réaménagement plus complet à des interventions plus ciblées, tel l'enlèvement de graffitis, l'actualisation de la signalisation et le remplacement de mobilier désuet. Plusieurs actions sont proposées dont la mise aux normes des équipements, l'implantation d'un plan d'entretien planifié et de remplacement, le développement d'un concept d'aménagement préalable aux interventions en lien avec le programme proposé, la poursuite des efforts de propreté, d'animation et d'insertion d'art public, en vue d'améliorer l'offre de services dans les parcs existants et leur appropriation par les citoyens tout en incitant ces derniers à contribuer aux efforts de propreté.

OBJECTIFS ET ACTIONS

Le plan d'intervention visera globalement à offrir des parcs et espaces verts plus attrayants, propres et animés ainsi que des équipements incitant à de saines habitudes de vie, tout en améliorant le sentiment de sécurité. À cet effet, les principaux objectifs visés et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre apparaissent dans le tableau qui suit.

► ENJEU 1 : CONSOLIDER LES PARCS, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS

OBJECTIFS	ACTIONS PROPOSÉES
1.1 Assurer la mise aux normes des équipements	1.1.1 Réaliser les travaux de mise aux normes des équipements ciblés à l’audit 2010-2011. Les principales interventions requises consistent en : - la mise aux normes de pataugeoires et chalets ou transformation en jeux d’eau - le resurfaçage de terrains sportifs et récréatifs - le remplacement de modules de jeux 1.1.2 Poser un diagnostic et développer un programme d’accessibilité universelle afin d’améliorer l’accès aux parcs et implanter un premier équipement en projet-pilote avec les acteurs impliqués p. ex. : AlterGo.
1.2 Implanter un programme d’entretien planifié et développer un concept d’aménagement préalable aux interventions	1.2.1 Implanter un programme d’entretien planifié et de remplacement des diverses composantes des parcs p. ex. : mobilier, équipements, surface des sols, signalisation, éclairage, électricité, aménagement paysager) et consolider les données dans un fichier informatisé. L’actualisation de la signalisation et du mobilier urbain est l’une des priorités soulevées par l’audit puisqu’elle touche la majeure partie des parcs. 1.2.2 Réaliser un audit annuel afin d’améliorer l’état des composantes et planifier les investissements majeurs de façon à assurer des espaces verts en bonne condition et des équipements en bon état de fonctionnement tout en assurant leur pérennité. 1.2.3 Développer pour chaque parc un concept d’aménagement préalable aux interventions avec les acteurs impliqués, en lien avec le programme d’intervention et les politiques municipales, tout en incluant un <i>diagnostic de sécurité</i> et d’accessibilité universelle. Une signature distinctive de l’aménagement permettrait d’identifier les parcs et espaces verts du centre-ville (annexe A). 1.2.4 Poursuivre le programme d’embellissement et de verdissement et réaménager les sites suivants : place de la Paix, square Cabot, square Viger, les parcs Percy-Walters, Walter-Stewart, Fleury Mesplet, Jos-Montferrand, Serge-Garant, De l’Espoir, Colette-Devlin, PAQ 18, Marthe-Thiery, Mgr-Lartigue, François-Dollier-de-Casson, Lucien-L’Allier et Bellerive ainsi que le square Chaboillez, le Jardin du Gesù, la place d’Youville.

OBJECTIFS	ACTIONS PROPOSÉES
1.3 Poursuivre les efforts de propreté, l'animation et l'insertion d'art public	1.3.1 Poursuivre les efforts dans le cadre du programme d'amélioration de la propreté : • Brigades de propreté dédiées à des espaces publics ciblés • Intensifier les inspections dans les lieux ciblés p. ex. : ruelles • Installer des toilettes publiques dans certains parcs (Square Cabot, Parc de la Paix, Parc Émilie-Gamelin) • Installer des dispensateurs de sacs canins • Installer des poubelles à deux voies (déchets et recyclage) et instaurer le système de collecte afférent • Poursuivre les campagnes de sensibilisation • Intensifier l'enlèvement des graffitis 1.3.2 Favoriser l'occupation et l'animation des espaces publics : • Développer un programme de mise à niveau des infrastructures requises pour les sites privilégiés en vue d'une animation annuelle • Évaluer la faisabilité d'installer des aires de restauration dans les parcs et, modifier la réglementation p. ex. : casse-croûte de qualité, restaurant en plein air • Développer les applications de type <i>téléphone intelligent</i> annonçant la programmation dans les espaces publics et étendre le <i>WiFi</i> • Implanter un programme de surveillance et d'animation dans divers parcs dotés d'équipements afin d'assurer une occupation conviviale pendant les pratiques sportives et offrir des activités d'animation spontanée pour les jeunes • Intensifier la desserte en supports à vélo 1.3.3 Accroître l'insertion d'art public dans les parcs et espaces verts : • Intégrer des œuvres d'art à raison d'une nouvelle exposition par année en vue d'occuper cinq espaces publics en 2015 : (sites projetés : parc des Faubourgs, Quartier des spectacles, promenade Bellerive, parcs Toussaint-Louverture, Serge-Garant, cours Le Royer, square Cabot). • Négocier des ententes en vue d'expositions temporaires p. ex. : musées, universités, organismes culturels, artistes locaux • Ajouter des aires d'expression pour adolescents et jeunes adultes
1.4 Assurer le maintien de l'offre de service et faciliter l'accès à divers parcs	1.4.1 Assurer la conservation du parc Walter-Stewart : renouveler l'entente avec la JTI – MacDonald et réaménager le parc 1.4.2 Assurer le maintien du nombre de jardins communautaires : • Négocier des ententes avec les propriétaires de divers terrains • Revoir le zonage de jardins communautaires 1.4.3 Améliorer l'accès à divers parcs p. ex. : les parcs des Faubourgs, Vétérans, Mont-Royal, Montferrand, Bellerive) : • Aménagement, passages piétonniers, signalisation • Créer des circuits avec des aires de repos pour faciliter l'accès au mont Royal et améliorer la signalisation à partir du centre-ville p. ex. : rue Peel ainsi qu'aux deux entrées sur l'avenue Cedar

6.2 ► ENJEU 2 : AMÉLIORER LA DESSERTE EN PARCS, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS

L'analyse des espaces verts a permis d'établir que l'offre générale de l'arrondissement se compare avantageusement à la moyenne montréalaise. Un examen plus approfondi permet de mettre en relief des zones moins bien dotées en parcs de proximité pour lesquelles des actions sont proposées.

Concernant les équipements, l'analyse comparative permet d'établir que globalement l'offre se compare à celles des autres arrondissements-témoins pour la majeure partie des équipements, exception faite des terrains sportifs, patinoires extérieures et exercices pour aînés. Pour les zones moins bien desservies, telles la zone nord-est dans le secteur de Sainte-Marie, celle des Faubourgs Québec et des Récollets et le secteur ouest, plusieurs actions sont proposées.

Quant à la desserte actuelle en équipements, elle repose essentiellement sur des infrastructures permettant la pratique d'activités physiques traditionnelles, lesquelles sont toujours populaires auprès des jeunes et des familles. À cet égard, les sports d'équipe sont à favoriser parce qu'ils suscitent un effet d'entraînement par les pairs qui incite les jeunes à l'activité physique : certains ajouts de terrains sportifs sont ainsi proposés afin d'améliorer la desserte. Dans un premier temps et en collaboration avec nos partenaires, les équipements privilégiés sont notamment ceux liés aux disciplines où l'arrondissement se voit représenté aux Jeux de Montréal.

Par ailleurs, compte tenu du niveau d'urbanisation du territoire, il est approprié d'identifier les sites permettant d'accueillir de nouveaux parcs de proximité et également des activités sportives et récréatives, en priorité dans les secteurs les moins bien desservis et les plus densément peuplés, tout en développant des solutions alternatives à la création de nouveaux espaces.

Voici les objectifs visés et les actions à mettre en œuvre en vue d'améliorer la desserte.

► ENJEU 2 : AMÉLIORER LA DESSERTE EN PARCS, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS

OBJECTIFS	ACTIONS PROPOSÉES
2.1 Développer de nouveaux parcs de proximité et équipements collectifs	2.1.1 Aménager de nouveaux parcs et espaces verts, notamment dans les zones moins bien pourvues : • Aménager un mini-parc adjacent à l'école Victoria et le jardin de l'Hôpital (PPU du Quartier des Grands Jardins) en y intégrant des aires multifonctions : des aires d'activités libres et récréatives • Aménager le parc de la Commune : création d'îlots de fraîcheur et d'une aire de détente, mise en valeur des vues sur le fleuve, mobilier urbain • Aménager le pôle Frontenac pour en faire un lieu civique rassembleur et animé, doté d'infrastructures permettant la tenue d'événements, d'expositions, de marchés publics, de fêtes de quartier, tout en verdissant le site (PPU du Quartier de Sainte-Marie) • Aménager une nouvelle place publique sur le terrain situé face à l'école Gédéon-Ouimet (PPU du Quartier de Sainte-Marie) en y intégrant des infrastructures d'animation et des œuvres d'art public en impliquant les artistes locaux, pour souligner le dynamisme du pôle des Faubourgs • Place d'Youville ouest : évaluer la faisabilité de réduire le nombre de places de stationnement entre les rues Saint- Pierre et McGill en vue d'y installer une place publique avec aménagement paysager • Évaluer la faisabilité d'aménager un jardin accessible au public sur le site du Gesù • Prévoir des parcours verts reliant les abords du CHUM au Vieux-Montréal 2.1.2 Aménager de nouveaux équipements dans les parcs et espaces verts existants : • Aménager un terrain multisports au parc Rutherford à la suite de la subvention du MELS • Évaluer la faisabilité de développer des aires sportives dans le cadre du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie • Évaluer la faisabilité d'implanter un grand terrain sportif dans l'est de l'arrondissement • Examiner la faisabilité d'installer des paniers de basketball dans le quadrilatère défini par les rues Ste-Catherine, Lambert-Closse, Sherbrooke et Saint-Marc p. ex. : dans une ruelle • Évaluer la faisabilité d'aménager une patinoire dans le secteur ouest par le biais d'ententes avec des propriétaires de terrains • Installer des exercices pour les aînés et développer une programmation d'animation dans divers parcs avec les OBNL concernés (Toussaint-Louverture, Hector Toe-Blake, Médéric-Martin) • Installer des tables de jeux de société p. ex. : échecs et de tennis de table (ex. : sous le viaduc Notre-Dame, square Cabot, Habitations Jeanne-Mance) • Installer une aire de jeux pour les 6 à 12 ans aux parcs Lucien-L'Allier-Saint-Jacques et François-Dollier-de-Casson • Évaluer la faisabilité d'installer un jeu d'eau et une aire de jeux pour les 6 à 12 ans au parc Percy-Walters • Installer une patinoire au Quartier des spectacles 2.1.3 Identifier les espaces potentiels en vue de développer de nouveaux parcs de proximité et espaces verts p. ex. : achat, location de terrains vagues non constructibles, stationnements, ruelles, dont certains en vue d'accueillir des activités récréatives et sportives en priorisant dans un premier temps les zones moins bien pourvues, soit :

2.1 Développer de nouveaux parcs de proximité et équipements collectifs (suite)

- La zone sud : Faubourgs Québec et des Récollets
- Les zones délimitées par les rues Sherbrooke et Guy et l'autoroute Ville-Marie jusqu'à la limite ouest de l'arrondissement ainsi que celle située entre les rues Guy et Jean-D'Estrées, au sud de l'autoroute Ville-Marie

2.1.4 Améliorer la desserte en parcs à chiens :

- Évaluer l'offre actuelle et identifier deux à trois nouveaux sites potentiels
- Installer des distributeurs de sacs pour chiens
- Prévoir la relocalisation du parc Pilote à la suite des travaux de l'autoroute Bonaventure

2.2 Développer des solutions alternatives en vue d'améliorer l'offre en espaces verts et en équipements

2.2.1 Développer des stratégies de financement alternatif pour soutenir la création de nouveaux espaces verts avec équipements (Annexe B) :

- Fonds municipal vert
- Grandes fondations
- Lancement de campagne de financement auprès des entreprises et du grand public
- Développer les coopérations inter-arrondissements pour la réalisation de projets.

2.2.2 Négocier des ententes avec la CSDM afin de rendre les cours d'écoles accessibles à la collectivité.

2.2.3 Négocier de nouvelles ententes avec les partenaires institutionnels et privés en vue d'un accès à leurs équipements à coût abordable pour les résidents dans les zones déficitaires p. ex. : YMCA, réseau collégial et universitaire.

Négocier un accès à la piste d'athlétisme du stade Percival-Molson en vue de soutenir les activités sportives des jeunes de l'arrondissement p. ex. : participation aux Jeux de Montréal.

2.2.4 Négocier avec les grands propriétaires privés et institutionnels concernant l'accès public à leurs jardins en respectant l'intégrité des lieux et la qualité de vie des personnes qui y résident.

2.2.5 Diffuser l'offre de services de nos partenaires et des arrondissements limitrophes.

6.3 ► ENJEU 3 : FAVORISER UNE OFFRE ACCESSIBLE À TOUS ET ADAPTÉE AUX NOUVELLES TENDANCES

Les installations actuelles reposent avant tout sur des infrastructures liées essentiellement à la pratique d'activités traditionnelles dont le réseau est à compléter. Par ailleurs, il s'avère important de bonifier l'offre de service en tenant compte des nouvelles tendances et des nouveaux équipements proposés par le marché pour l'ensemble des clientèles.

Cette nouvelle offre présente plusieurs avantages dont l'analyse doit être réalisée en vue de l'intégration planifiée des équipements retenus dans un objectif d'amélioration continue.

OBJECTIFS ET ACTIONS

Il s'agit de mettre à niveau la desserte en fonction des récentes innovations de façon à accroître la fréquentation des parcs en incitant les citoyens à adhérer à un mode de vie actif et à améliorer la qualité de vie de tous. À cet effet, voici les principaux objectifs visés et les actions à mettre en œuvre.

► **ENJEU 3 : FAVORISER UNE OFFRE ACCESSIBLE À TOUS ET ADAPTÉE AUX NOUVELLES TENDANCES**

OBJECTIFS	ACTIONS PROPOSÉES
3.1 Développer une offre adaptée aux nouvelles tendances en sports et loisirs	3.1.1 Évaluer les nouveaux équipements disponibles sur le marché et prioriser ceux à retenir en fonction des besoins avec les acteurs impliqués. 3.1.2 Inclure dans le concept d'aménagement les nouvelles tendances en collaboration avec les partenaires 3.1.3 Installer progressivement les équipements privilégiés. 3.1.4 Poursuivre l'installation d'équipements à accessibilité universelle en fonction de l'évaluation du projet-pilote et des besoins définis avec les organismes œuvrant auprès de ces clientèles.

6.4 ► ENJEU 4 : DÉVELOPPER UNE PROMENADE VERTE DANS LA CITÉ

L'arrondissement bénéficie de plusieurs parcs et espaces verts, paysages naturels et espaces urbains de qualité qui forment un ensemble à la fois unique et diversifié au cœur du centre-ville. La consolidation de ces espaces en une trame verte permettrait d'atteindre plusieurs objectifs.

La création d'un tel réseau à partir des infrastructures vertes existantes (parcs, espaces verts, places publiques, berges du fleuve, ruelles vertes, jardins communautaires, pistes cyclables, jardins institutionnels) favoriserait les modes de déplacement actifs. En reliant ces espaces verts, le réseau permettrait de créer des parcours facilitant les déplacements piétonniers, par vélo ou patin à roues alignées, tout en misant sur l'esthétisme, l'originalité des formes, de l'animation et du verdissement et sur un sens ludique. Il contribuerait à améliorer les accès aux espaces verts tout en ayant un impact positif sur la sécurité des déplacements par un aménagement doté d'une signalisation et d'un éclairage appropriés. Il répondrait aux besoins des personnes de tout âge, la marche étant l'une des activités les plus populaires au sein de la population.

Cette promenade est en lien avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui favorise l'aménagement de promenades vertes dans les quartiers denses, la valorisation des modes de transport actifs et les actions de verdissement afin d'embellir les espaces publics tout en protégeant les espaces verts et en réduisant les îlots de chaleur. Elle répond aux objectifs du Plan de transport qui favorisent les déplacements piétonniers et cyclistes tout en améliorant la sécurité. Cette proposition trouve également un écho parmi les partenaires de l'arrondissement dont les éco-quartiers et Sentier Urbain qui proposent soit un «*circuit vert*» ou un «*sentier urbain*» dans Ville-Marie, en mettant en valeur des ruelles et des terrains vagues avec aires de voisinage, dans une approche de développement durable.

Le réseau permettrait de mettre en valeur les réalisations des acteurs locaux tels les projets d'embellissement des parcs, ruelles et espaces verts réalisés par les éco-quartiers et Sentier Urbain ainsi que les projets de verdissement de Soverdi. La promenade verte présente plusieurs atouts et vient appuyer le statut de Montréal à titre de métropole verte, dynamique et en santé.

OBJECTIFS ET ACTIONS

Dans un territoire fortement urbanisé, le réseau vert est une alternative à l'approche normative qui offre pour principale solution la création de nouveaux espaces verts. Il permet également d'atteindre plusieurs objectifs en proposant une fonction écologique, récréative et aussi économique puisqu'il favorise les modes de déplacement actifs, met en valeur les sites verts du centre-ville, tout en incitant à l'activité physique.

► ENJEU 4 : DÉVELOPPER UNE PROMENADE VERTE DANS LA CITÉ

OBJECTIFS	ACTIONS PROPOSÉES
4.1 Développer un réseau de parcs et espaces verts	4.1.1 Développer le concept d'une promenade verte pour l'arrondissement de Ville-Marie en collaboration avec la Direction des grands parcs et du verdissement et les acteurs du milieu, notamment dans l'axe est-ouest. 4.1.2 Développer progressivement un réseau vert à partir des infrastructures existantes en intégrant des liens qui favorisent les modes de déplacement actifs et la mise en valeur du centre-ville en lui donnant une signature verte et accueillante.



7 LE PROGRAMME D'INTERVENTION

Cette section présente un programme d'intervention en vue de la réalisation des actions proposées. Le programme répartit la mise en œuvre de celles-ci sur une période de 10 ans. Les actions liées aux enjeux 1 et 2 s'inscrivent généralement à plus court terme, alors que celles reliées aux enjeux 3 et 4 sont prévues à moyen et long termes. L'ensemble des interventions sont présentées pour chacun des parcs et référencées aux objectifs et actions dont elles découlent.

Le tableau suivant présente le programme d'intervention proposé, une estimation des coûts et de l'échéancier projetés qui y apparaissent à titre indicatif car le programme peut se voir révisé et les projets, réévalués par le Conseil d'arrondissement qui approuve le PTI annuellement.

Le programme n'inclut pas les investissements liés notamment au parc Jean-Drapeau, au parc du Mont-Royal, au Square Dorchester, à la place du Canada, au Champ de Mars, à la place Norman-Bethune, qui ne relèvent pas du budget de l'arrondissement.

Les actions proposées par l'arrondissement s'inscrivent dans un esprit de responsabilité partagée entre les citoyens et les organismes du milieu en ce qui a trait notamment à l'amélioration et au développement des espaces verts ainsi qu'à la propreté des lieux.

N. B. :

Les estimations des coûts des projets présentés au programme d'intervention apparaissent à titre indicatif seulement, car ils n'ont pas fait l'objet d'une évaluation sur le terrain. Une estimation plus précise des coûts devra être réalisée dans le cadre de la confection du programme triennal d'immobilisation.

PROGRAMME D'INTERVENTION						
Parc/ Place/ Jardin	O B J E C T I F	A C T I O N	INTERVENTIONS	COÛTS DES INTERVENTIONS		
				2012	2013	ULTÉRIEUR
Olivier-Robert	1.1	1.1.1	- Transformation de la pataugeoire en jeu d'eau OU - Mise aux normes de la pataugeoire, du chalet de parc et intégration de jeux d'eau			800 K\$ ou 2,2 M\$ DONT 1,1 M\$ en arr.
Médéric-Martin	1.1	1.1.1	- Poursuivre le réaménagement du parc : - Phase 3 : rénovation du chalet et mise aux normes de la pataugeoire avec intégration de jeux d'eau, réaménagement périphérique OU - Transformation de la pataugeoire en jeux d'eau - Phase 4 : fermeture de la rue de Rouen et installation d'un terrain de basketball			3 M\$ ou 900 K\$
	2.1	2.1.2	Aménager une aire dotée d'exerciceurs pour aînés à la suite de l'obtention de la subvention du MADA		60 K\$ (dont 30 K\$ en arr)	
	1.3	1.3.2	Doter le parc des infrastructures en électricité requises pour l'animation			200 000 K\$
Des Vétérans	1.1	1.1.1	Réparer la surface endommagée de la patinoire	25 K\$		
	2.1	2.1.2	Réparer la surface de l'aire de basketball	25 K\$		
	1.4	1.4.3	- Ajouter une aire de jeux pour les 2 à 5 ans - Améliorer les accès au parc		300 K\$ 60 K\$	
Walter-Stewart	1.2	1.2.4	Réaménager le parc :			
	1.1	1.1.1	- A- Mettre à niveau l'arrêt balle - B- Refaire la surface du terrain - C- Réfection de la clôture - D- Retirer et remplacer les aires de jeux pour les 5 à 12 ans - E- Remplacer les jeux pour enfants de 2 à 5 ans - F- Doter le parc des infrastructures en électricité requises pour l'animation		200 K\$ pour A,B et C	
	1.3	1.3.2				200 K\$ pour D et E 70 K\$ pour F
Sainte-Marie	2.1	2.1.2	Ajout d'un module de jeux 2 à 5 ans			300 K\$
	1.3	1.3.2	Doter le parc des infrastructures en électricité requises pour l'animation			70 K\$

Des Royaux	1.1	1.1.1	▪ Remplacer les jeux pour enfants de 2 à 5 ans			100 K\$
Des Faubourgs	1.3 1.3	1.3.3 1.3.2	▪ Aménager une œuvre d'art majeure ▪ Doter le parc en infrastructures - électricité et éclairage - pour des événements d'envergure			Budgets des services corporatifs 100 K\$
Bellerive	1.1 1.4	1.1.1 1.4.3	▪ Réfection de la vespasienne ▪ Réaménager le parc et en améliorer l'accessibilité : augmenter les traversées rue Notre-Dame, aménager des aires récréatives et de détente			500 K\$ Budgets des services corporatifs
Pôle Frontenac	2.1	2.1.1	▪ Aménager le Pôle Frontenac et ses abords pour en faire un lieu civique rassembleur : installations de mobilier urbain et d'infrastructures permettant l'animation, l'insertion d'art public, le verdissement et examiner la faisabilité d'y tenir un marché public			Budgets des services corporatifs
Place devant l'école Gédéon-Ouimet	2.1	2.1.1	▪ Aménager une nouvelle place publique en intégrant des infrastructures d'animation ▪ Verdissement ▪ Installation de mobilier urbain		1,4 M\$ et Budget des services corporatifs	
Aménager un terrain sportif dans Sainte-Marie	2.1	2.1.2	▪ Finaliser l'étude de faisabilité en vue d'implanter un terrain sportif			3 M\$

PROGRAMME D'INTERVENTION						
PARC / PLACE / JARDIN	O B J E C T I F	A C T I O N	INTERVENTIONS	COÛTS DES INTERVENTIONS		
				2012	2013	ULTÉRIEUR
De la Paix	1.3	1.3.2	▪ Doter le parc des infrastructures en électricité requises pour l'animation			150 K\$
	1.3	1.3.1	▪ Installer des toilettes publiques			300 K\$
Jardin du Gesù	2.1	2.1.1	▪ Prévoir l'aménagement d'un jardin accessible au public			BUDGET DES SERVICES CORPORATIFS
De l'Espoir	1.2	1.2.4	▪ Réaménager le site	170 K\$		
	1.3	1.3.2	▪ Doter le parc des infrastructures en électricité requises pour l'animation			
Charles-S. Campbell	1.1	1.1.1	▪ Remplacer les aires de jeux pour les 2 à 5 ans	140 K\$	100 K\$	
			▪ Démolir la pataugeoire et réaménager le site			
Pierre Bourgaud	1.2	1.2.4	▪ Réaménager le parc : ajout d'espaces verts et de mobilier	300 K\$		
	1.1	1.1.1	▪ Remplacer deux modules de jeux pour les 2 à 5 ans			
Serge-Garant	1.2	1.2.4	▪ Poursuivre le réaménagement du parc (éclairage) et doter le parc en infrastructures électriques requises pour fins d'animation	50 K\$		
	1.3	1.3.2				
Colette-Devlin	1.2	1.2.4	▪ Réaménager le parc		150 K\$	
Square Viger (responsabilité centrale)	1.2	1.2.4	▪ Réaménager le square Chénier et ses abords	Dépôt de l'étude d'aménagement du square Chénier et ses abords	Dépôt de l'étude d'aménagement du square Chénier et ses abords	BUDGET DES SERVICES CORPORATIFS
	1.3	1.3.2	▪ Réaménager les trois îlots du square Viger			
			▪ Doter le parc des infrastructures en électricité requises pour l'animation			
Place Vauquelin (responsabilité centrale)	1.2	1.2.4	▪ Restauration complète			BUDGET DES SERVICES CORPORATIFS
François-Dollier de-Casson	2.1	2.1.2	▪ Ajout d'aires de jeux pour les 6 à 12 ans et réaménagement			250 K\$
Victor-Morin	1.2	1.2.4	▪ Réfection de la clôture, des dalles du talus et des pavés			50 K\$
			▪ Réparer les bancs et les pavés			

Fleury-Mesplet	1.2	1.2.4	▪ Réaménager le parc pour améliorer le sentiment de sécurité			500 K\$
Parc Ville-de-la-Flèche	1.2	1.2.4	▪ Installer un lampadaire pour éclairer le parc le soir et améliorer le sentiment de sécurité			70 K\$
Place Émilie-Gamelin	1.3	1.3.1	▪ Installer des toilettes publiques			300 K\$
	1.3	1.3.2	▪ Évaluer la faisabilité d'installer les infrastructures pour une aire de restauration			500 K\$
. Square Phillips . Square Victoria . Place De la Dauversière	1.3	1.3.2	▪ Évaluer la desserte actuelle et doter ces sites des infrastructures en électricité requises pour l'animation			150 K\$
Jean-Narrache	1.1	1.1.1	▪ Remplacer un module de jeux pour les 2 à 5 ans			100 K\$
	1.3	1.3.2	▪ Installer un lampadaire avec une prise électrique pour fins d'animation			70 K\$
Judith-Jasmin	1.3	1.3.2	▪ Installer deux lampadaires avec une prise électrique pour fins d'animation			70 K\$
Marthe-Thierry	1.2	1.2.4	▪ Aménager le parc : ajout d'espaces verts et de mobilier urbain		78 K\$ et Budget services corporatifs	
	1.3	1.3.2	▪ Installer un lampadaire avec une prise électrique pour fins d'animation		70 K\$	
Toussaint-Louverture	2.1	2.1.2	▪ Ajout d'une ombrière à la pataugeoire et aménager une aire de jeux pour les 2 à 5 ans ▪ Aménager une aire dotée d'exerciceurs pour aînés à la suite de l'obtention de la subvention du MADA	60 K\$		
	1.2	1.2.4	▪ Installer une clôture ornementale aux jardins communautaires et à l'aire de jeux pour enfants	324 K\$	60 K\$ (dont 30 K\$ en arr)	
	1.3	1.3.3	▪ Intégration d'une œuvre d'art aux Habitations Jeanne-Mance	BUDGET DES SERVICES CORPORATIFS		
			• Aménagement du sentier	200 K\$		
Raymond-Blain	1.2	1.2.4	▪ Aménager le parc : ajout d'espaces verts et de mobilier urbain		78 K\$ et Budget services corporatifs	
	1.1	1.1.1	▪ Réaménager le terrain de basketball		20 K\$	
	1.3	1.3.2	▪ Doter le parc des infrastructures en électricité requises pour l'animation		70 K\$	
. Martineau . Marcelle-Barthe . Victor-T.-Daubigny-Est	1.3	1.3.2	▪ Doter les parcs des infrastructures en électricité requises pour l'animation		150 K\$	
Jean-Charbonneau	1.1	1.1.1	▪ Remplacer un module de jeux pour les 2 à 5 ans			100 K\$
	1.2	1.2.4	▪ Réfection de la clôture de métal			50 K\$
Robert-Prévost	1.3	1.3.2	▪ Doter le parc des infrastructures en électricité requises pour l'animation			70 K\$
Jardin communautaire Des 50 Citoyens	1.4	1.4.2	▪ Installer une membrane géo-composite et des bacs surélevés dans 16 jardinets en vue de culture potagère ▪ Remplacer le cabanon		700 K\$ (Hors PTI)	
Jardin communautaire Sainte-Catherine	1.4	1.4.2	▪ Installer une membrane géo-composite et des bacs surélevés dans 12 jardinets en vue de culture potagère		700 K\$ (Hors PTI)	

Parc de la Commune	2.1	2.1.1	Aménager le parc en évaluant la faisabilité d'installer des aires récréatives et de détente	1,8 M\$		
Aux abords du CHUM			Prévoir des parcours verts aux abords du projet en les reliant au Vieux-Montréal (ex. : place Jacques-Cartier)			BUDGET DES SERVICES CORPORATIFS
Quartier des Spectacles	2.1	2.1.2	Aménager une patinoire extérieure au coin des rues Sainte-Catherine et Clark			BUDGET DES SERVICES CORPORATIFS
Escalier Simone-Monet-Chartrand	1.2	1.2.4	- Aménager le parc - Réfection de l'escalier		875 K\$	
Aménagement sous le viaduc Notre-Dame	2.1	2.1.2	Aménager des équipements de sports, loisirs pour les jeunes de Faubourg Québec			300 K\$

PROGRAMME D'INTERVENTION						
PARC / PLACE / JARDIN	O B J E C T I F	A C T I O N	INTERVENTIONS	COÛTS DES INTERVENTIONS		
				2012	2013	ULTÉRIEUR
Square Cabot (responsabilité centrale)	1.2 1.3 2.1 1.3	1.2.4 1.3.2 2.1.2 1.3.1	- Réaménager le square : - Doter le parc en espaces polyvalents et en infrastructures requises pour fins d'animation - Rénover la vespasienne - Installer des toilettes publiques			BUDGET DES SERVICES CORPORATIFS
Percy-Walters	1.2 2.1 1.3	1.2.4 2.1.4 1.3.2	- Rénover le chalet - Réaménager le parc - Installer une aire de jeux pour les 6 à 12 ans - Aménager une aire d'exercice pour chiens - Améliorer l'éclairage - Doter le parc des infrastructures en électricité requises pour l'animation	953 K\$ 70 K\$		300 K\$
Rutherford	2.1	2.1.2	Aménager un terrain multisports à la suite de l'obtention de la subvention du MELS			Coût total 3 M\$ (dont 925 K\$ arr)
Hector-Toe-Blake	2.1	2.1.2	Aménager une aire dotée d'exercice pour aînés à la suite de l'obtention de la subvention du MADA		60 K\$ (dont 30 K\$ en arr)	
Lucien-L'Allier	1.2 1.3	1.2.4 1.3.2	- Réaménager le parc : - Remplacer l'aire de jeux pour les 2 à 5 ans et la clôturer - Doter le parc des infrastructures en électricité requises pour l'animation	500 K\$		
Création d'un mini-parc adjacent à l'École Victoria	2.1	2.1.1	Aménager un mini-parc en y intégrant des aires multifonctionnelles : récréatives avec aires de détente, d'activités libres et de jeux pour tous les groupes d'âge (ex. : modules, exercices)			3,5 M\$
Création d'un mini-parc adjacent à l'Hôpital de Montréal pour Enfants	2.1	2.1.1	Aménager un mini-parc en y intégrant des aires multifonctionnelles : récréatives avec aires de détente, d'activités libres et de jeux pour tous les groupes d'âge en complémentarité avec les équipements du Parc Hector-Toe-Blake			1 M\$
Square Chaboillez	1.2	1.2.4	Réaménager le Square			BUDGET DES SERVICES CORPORATIFS
Parc Pilote	2.1	2.1.4	Prévoir la relocalisation du parc canin lors des travaux de l'autoroute Bonaventure	BUDGET DES SERVICES CORPORATIFS		
TOTAL				4. 592 M\$	5. 041 M\$	17. 395 M\$

1- Les montants apparaissant au total représentent la somme des investissements liés au budget d'arrondissement seulement.

En résumé, le Plan directeur propose une série d'interventions dans plus d'une soixantaine de parcs et espaces verts et ce, de 2012 à 2021.

Les investissements requis pour réaliser les interventions liées aux enjeux soulevés se répartissent comme suit :

ENJEU 1: CONSOLIDER LES PARCS, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS : 13.43 M\$

Les principales interventions prévues touchent notamment la mise aux normes des équipements, le remplacement de modules de jeux, le réaménagement d'une vingtaine de parcs et espaces verts ciblés, la réalisation de travaux dans divers jardins communautaires, l'amélioration des accès à divers parcs et la mise à niveau des infrastructures électriques requises pour l'animation

ENJEU 2 : AMÉLIORER LA DESSERTE EN PARCS, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS : 13.598 M\$

Les interventions consistent à aménager de nouveaux parcs et équipements notamment dans les zones moins bien pourvues

Ces investissements sont liés aux projets dont le financement provient du budget de l'arrondissement. Ils excluent les projets qui relèvent du financement des services centraux lesquels portent la mention BUDGET DES SERVICES CORPORATIFS.

Les coûts reliés au budget des services corporatifs ainsi que ceux liés aux enjeux 3 et 4, soit l'implantation d'une offre accessible universellement et d'une promenade verte, seront évalués ultérieurement en collaboration avec les services centraux.

8 CONCLUSION

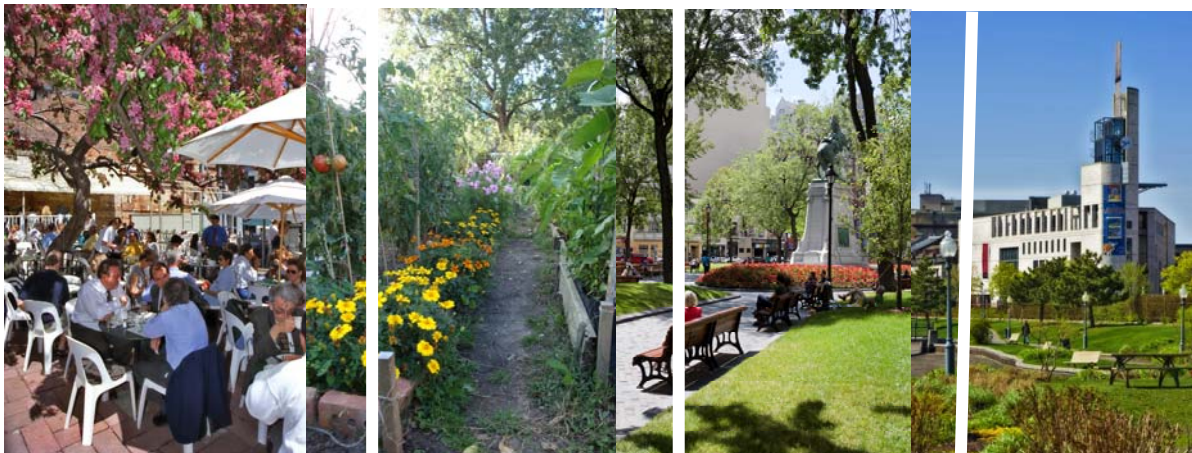
Le plan directeur a permis d'identifier les quatre enjeux prioritaires dans l'arrondissement de Ville-Marie :

- **Enjeu 1 : Consolider les parcs, équipements sportifs et récréatifs**
- **Enjeu 2 : Améliorer la desserte en parcs, équipements sportifs et récréatifs**
- **Enjeu 3 : Favoriser une offre accessible à tous et adaptée aux nouvelles tendances**
- **Enjeu 4 : Développer une promenade verte dans la cité**

Ces enjeux ont mené à l'identification d'objectifs stratégiques en vue de baliser les actions à mettre en œuvre dans le réseau des parcs sur un horizon de 10 ans.

Voici un survol des principales actions proposées au plan directeur :

- La mise aux normes des équipements sportifs et récréatifs à la suite de l'audit 2010-2011;
- L'implantation d'un programme d'accessibilité universelle aux parcs et aux équipements;
- L'implantation d'un programme d'entretien planifié et de remplacement des composantes des parcs ;
- Le développement d'un concept d'aménagement préalable aux interventions;
- La mise à niveau des infrastructures d'animation en vue d'une programmation annuelle;
- L'intégration d'œuvres d'art à raison d'une nouvelle exposition par an;
- L'intégration d'aires de restauration de qualité dans certains espaces verts et places publiques;
- La revitalisation d'une dizaine d'espaces verts par année;
- La négociation de nouvelles ententes avec les partenaires en vue d'un accès à leurs équipements à coût abordable;
- L'amélioration de la desserte en parcs canins;
- La création de parcs de proximité et l'installation de nouveaux équipements dans les secteurs moins bien dotés;
- La création de nouvelles places publiques au Pôle Frontenac, devant l'école Gédéon-Ouimet et à la place d'Youville;
- La réalisation de travaux permettant de favoriser l'accès au fleuve et la mise en valeur des berges;
- La création d'une promenade verte et la réalisation d'une première phase pour le 375^e anniversaire de Montréal.



BIBLIOGRAPHIE

- Teknika BUDGET DES SERVICES CORPORATIFS inc. en collaboration avec Daniel Arbour et associés. 2009. Plan directeur des équipements sportifs et récréatifs de la ville de Sherbrooke.
- Thibault, André. 2010. *Les tendances qui interpellent l'offre de service en loisir. Pourquoi le statu quo est impossible*. Dans Observatoire québécois de loisir, vol. 7, n°10.
- Montréal. Mise en valeur du territoire et du patrimoine. 2009. Profil sociodémographique de Ville-Marie.
- Thibault, André. 2010. Tendances et adaptations. Dans l'Agora, 2010, vol.33, n°1.
- «LE FAUBOURG SAINT-LAURENT, AU CŒUR DU CENTRE-VILLE : un quartier habité où il fait bon vivre», Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent, mars 2010.
- Plan d'action triennal, juin 2011, Table de développement social Centre-Sud.
- Les écoles de Sainte-Marie, un plus pour la revitalisation du quartier, Agnès Connat, commissaire, Les Faubourgs, CSDM.
- «BLEU & VERT sur Ontario : Renaturaliser Sainte-Marie», SENTIER URBAIN, RAYSIDE, LABOSSIÈRE.
- Présentation sur la valeur ludique d'une aire de jeu à la 12^e conférence annuelle du loisir municipal à Rimouski, Sylvie Melsbach, Institut québécois de la sécurité dans les aires de jeux.
- «Parcs Vivants», Éco-quartier Saint-Jacques, mars 2011, Sébastien Blais, Léonie Clermont, Bruce El Zayed, Karine Gagné, Brigitte Laliberté.
- Parcs Vivants, Bilan 2010, Éco-quartier Saint-Jacques, Brigitte Laliberté, Karine Gagné.
- Promenades urbaines, CHA – Cardinal Hardy, mars 2011, Étude demandée par la Direction des grands parcs et du versissement.
- Mémoire présenté à l'OCPM dans le cadre du PPU de Sainte-Marie, Éco-Quartier Sainte-Marie, Mai 2011.
- Mémoire concernant le PPU de Sainte-Marie, Le Regroupement des commerçants et propriétaires de la rue Ontario, Mai 2011.
- Statistique Canada, Recensement de la population 2006.

LES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS – ANNEXE A

Les principales préoccupations des citoyens touchent essentiellement les éléments suivants :

- Les espaces verts sont essentiels à la santé et à l'amélioration de la qualité de vie dans un centre-ville habité. L'arrondissement doit contribuer à cet objectif en favorisant le développement et l'aménagement d'espaces verts de façon à **créer des milieux de vie accueillants et sécuritaires, dotés d'équipements adaptés aux besoins des citoyens, tout en incitant à un mode de vie sain et actif;**
- **Réaliser un plan de réaménagement et d'embellissement des parcs et espaces verts** de manière à les rendre plus attrayants, en y ajoutant des arbres, plantes et fleurs, des tables à pique-nique et des bancs;
- **Verdir et mettre en valeur les quartiers** : ruelles, stationnements et terrains vagues, de façon à réduire les îlots de chaleur tout en intégrant les meilleures pratiques de développement durable p. ex. : récupération des eaux de pluie;
- **Améliorer la desserte en installations sportives et récréatives pour les enfants et les jeunes, en exercices pour aînés et en installant des tables de jeux p. ex. : ping-pong, échecs, jeux de société** en choisissant des couleurs attrayantes et en veillant à l'accessibilité universelle;
- **Poursuivre les efforts en propreté** : étendre la formule d'employé dédié dans des parcs ciblés, enlever les graffitis, intensifier l'inspection et les campagnes de sensibilisation (propreté, dépôts sauvages), installer des toilettes publiques dans les parcs ciblés;
- **Améliorer la desserte en parcs à chiens** en identifiant deux à trois nouveaux sites et en installant des distributeurs de sacs pour chiens;
- **Intensifier l'animation et l'insertion d'art public** dans les parcs et espaces verts en impliquant les citoyens et les créateurs locaux;
- **Aménager des jardins communautaires et favoriser les projets d'agriculture urbaine;**
- **Améliorer le sentiment de sécurité** dans les parcs et espaces verts, principalement lié à l'aménagement et aux diverses problématiques socio-urbaines présentes au centre-ville;
- **Impliquer les riverains et les partenaires** dans les projets de développement et de réaménagement pour une meilleure appropriation des espaces publics.

LES PLANS ET POLITIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL – ANNEXE B

La Ville de Montréal a développé plusieurs outils permettant d’orienter et de planifier les interventions sur le domaine public. Voici une synthèse des politiques les plus susceptibles d’influencer le développement des parcs, espaces verts et équipements collectifs.

POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS, 2004

« ...des milieux naturels dans tous les parcs aussi bien que dans les bandes riveraines à valeur écologique »
Préserver et augmenter la biodiversité - Améliorer la qualité des milieux de vie

- Effectuer des aménagements, des entretiens et des planifications dans le cadre d’un processus de gestion écologique
- Sensibiliser et faire participer la population, les associations et les professionnels au processus de gestion écologique

POLITIQUE DE L’ARBRE, 2005

Assurer à la métropole un avenir viable et durable - Soutenir le caractère identitaire de son paysage - Améliorer la qualité des milieux de vie

- Définir des critères concernant l’évaluation d’exemplaires, les nouvelles plantations, l’entretien et la protection des arbres
- Développer des recherches appliquées sur des éléments importants du patrimoine arboricole

PREMIER PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE, 2005

Améliorer la qualité de l’air - Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels - Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts - Pratiquer une gestion responsable des ressources

- Améliorer les infrastructures vertes
- Augmenter la canopée de 20 à 25 %
- Coordonner le travail de différentes directions et services afin de favoriser les échanges, l’interdisciplinarité et l’implication des partenaires

POLITIQUE DU PATRIMOINE, 2005

Favoriser le développement d’une vision collective et d’une responsabilité partagée - Considérer toutes les facettes du patrimoine, notamment les paysages culturels comprenant les sites et les ensembles aménagés tels que les parcs, les squares et les jardins publics ou privés de même que les arbres remarquables et les rives

- Incorporer les valeurs patrimoniales dans l’évaluation de tout parc, espace vert et leurs composantes
- Accroître la connaissance du patrimoine des parcs
- Assurer la cohérence des interventions avec les autres instances municipales

LE RÉSEAU BLEU. PREMIER PLAN CONCERTÉ DE MISE EN VALEUR DES RIVES DE L’AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL À DES FINS SOCIO-RÉCRÉATIVES, 2007

Augmenter la disponibilité d’espaces publics riverains - Augmenter la participation de la population aux activités de plein air - Faire connaître aux citoyens les services du Réseau bleu et leur communiquer la passion pour ce patrimoine exceptionnel qui se trouve à leur disposition - Améliorer la qualité de l’environnement riverain

- Définir le potentiel d’activités, rendre accessible et sécuritaire le parc Bellerive
- Analyser la faisabilité d’aménager les rives du Saint-Laurent comme espace récréatif

POLITIQUE FAMILIALE, 2008

Placer les intérêts de la famille et des jeunes au centre des décisions des arrondissements

- Offrir des aménagements de qualité et accessibles qui répondent aux besoins de l'ensemble des familles et de leurs membres en tenant compte de la diversité de celles-ci

POLITIQUE POUR UN ENVIRONNEMENT PAISIBLE ET SÉCURITAIRE, 2008

Favoriser et maintenir un environnement paisible et sécuritaire

- Appliquer les principes de l'aménagement sécuritaire dans tout projet d'aménagement ou de réaménagement, et ce, dès sa conception

VERDIR MAINTENANT POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE EN VILLE : PROPOSITION DE STRATÉGIE DE VERDISSEMENT POUR MONTRÉAL, 2009

Augmenter de façon substantielle le patrimoine vert afin d'assurer la qualité de vie de la population

Agir selon les fondements proposés :

- Autrement : le verdissement comme élément fondateur de la trame urbaine
- À long terme : la continuité dans les actions et l'ouverture au changement
- Globalement : la vision d'ensemble dynamique
- Ensemble : avec tous les acteurs concernés

PLAN DE PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU MONT-ROYAL, 2009

Assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal - Rendre la montagne accessible et accueillante - Réunir les conditions nécessaires à la protection et la mise en valeur du mont Royal

- Préciser le caractère, la fonction, et la contribution à l'ensemble paysager de la montagne
- Déterminer des critères d'utilisation, d'aménagement et d'entretien

POLITIQUE MUNICIPALE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, 2011

Améliorer les actions de la Ville, dans le but que toute personne puisse utiliser les services offerts à l'ensemble de la population

- Dès la conception des projets d'aménagement ou de réaménagement, tenir compte des principes directeurs découlant de la politique

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL 2005- 2015

Affirmer la culture comme un moteur essentiel du développement, dynamisme économique et prospérité future

- Tenir compte de cette dimension dans l'aménagement ou le réaménagement (infrastructures favorisant la tenue d'activités artistiques, l'insertion d'œuvres d'art...)

STRATÉGIES DE FINANCEMENT ALTERNATIF POUR LES ESPACES VERTS – ANNEXE C

La loi sur l'aménagement et l'urbanisme autorise la Ville à prélever une contribution pour fins de parcs lors d'une demande de permis ou de lotissement impliquant une subdivision des lots. Ce fonds ne peut être utilisé que pour acheter ou aménager des terrains à des fins de parcs, d'espaces naturels ou de terrains de jeux ou pour l'achat et la plantation de végétaux. Par exemple, le développement du site de Radio-Canada pourrait servir de levier important pour le développement d'un nouveau parc.

D'autres modes de financement sont envisageables pour soutenir le développement des espaces verts et équipements collectifs :

1. **Fonds municipal vert** : financé par le gouvernement du Canada, le Fonds municipal vert appuie les partenariats et sert de levier aux projets financés par les secteurs public et privé afin d'atteindre des normes supérieures de qualité de l'air, de l'eau, du sol et de protection du climat. Des projets, tels le réaménagement de l'autoroute Bonaventure, la transformation de la rue Notre-Dame, la réfection du square Viger et l'aménagement de ruelles vertes, pourraient y être admissibles.
2. **Inviter les grandes fondations** qui ont à cœur l'environnement, les parcs ainsi que les sports et loisirs à contribuer aux efforts municipaux en vue de financer de telles installations. Une vingtaine de fondations publiques, privées et corporatives canadiennes ont été recensées à cet effet. Le montant des donations varie de 20,0 K\$ à 1,3 M\$.
3. **Lancement de campagne de financement** auprès d'organisations externes et du grand public pour des projets spécifiques. Ces dernières offrent un plan de visibilité en fonction des montants versés. Il s'agit d'examiner la pertinence de solliciter diverses instances externes pour l'obtention de commandites pour de nouveaux parcs ou places publiques **ou** pour des réfections majeures de ces équipements.
4. **Développer les coopérations inter-arrondissements** afin d'améliorer l'efficacité des politiques et projets verts.

ANNEXE D - LISTE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ EXTRA-TERRITORIAUX ET ÉQUIPEMENTS DE PROPRIÉTÉS
DIVERSES ACCESSIBLES AU PUBLIC

TERRITOIRE	Plateau Mont- Royal	Plateau Mont- Royal	Plateau Mont- Royal	Sud- Ouest	Sud- Ouest	Mercier- Hochelaga- Maisonnette	Westmount	Westmount	Ville- Marie	Ville-Marie	Ville- Marie	Ville- Marie
ENTITÉ	Parc Lafontaine	Parc Jeanne- Mance	Parc Baldwin	Parc Oscar- Peterson	Parc Herb Trawick	Parc Raymond- Préfontaine	Jardins Queen Élisabeth	Parc Stayner	Jean Drapeau	Mont-Royal	Vieux- Port	Collège de Montréal
PROPRIÉTAIRE	Arr. P. M.-R.	Arr. P. M.-R.	Arr. P. M.-R.	Arr. S.-O.	Arr. S.-O.	Arr. M.-H.-M.	Ville de Westmount	Ville de Westmount	Société du Parc Jean- Drapeau	Aglo. Métropolitain	Parc Canada	Collège de Montréal
DOMAINE	Public	Public	Public	Public	Public	Public	Public	Public	Public	Public	Public	Privé
ÉQUIPEMENTS	Qté	Qté	Qté	Qté	Qté	Qté	Qté	Qté	Qté	Qté	Qté	Qté
Terrain de balle	1	1		1		1						
Mini-soccer (@ 7)	1		2									
Soccer (@ 11)		1										
Terrain football/soccer												
Terrain football												1
Jeux d'eau/pataugeoire	1	1	2	1	1	1		1				
Piscine extérieure			1						3			
Tennis	1	1						1				
Parc de <i>skateboard</i>						1						
Multisports (ballon panier)	1	1		1				1				
Patinoire extérieure	2	2	2				1	1	1	1	1	
Basketball												
Pétanque/Bocce	1											
Patins à roues									1			
Aires de jeu 2 à 5 ans	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	
Aires de jeu 6 à 12 ans	1	1	1	1	1	1	1	1		1		
Jeux de fers	1											
Aire d'exercice canin	1											
Plage									1			
Bassin olympique									1			
Glissade									1	2		
Ski de fond et raquette									1	1		
Piste cyclable									1	1	1	
Activités nautiques									1		1	

Équipe de production : Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Division des sports, des loisirs et du développement social

Crédits photographiques : Arrondissement de Ville-Marie, archives de la Ville de Montréal, Olivier Guariépy

Conception des plans : Christian Thiffault, architecte
